

## LA FNMJI : l'organisation de référence

**Fédération Nationale des Mandataires Judiciaires Indépendants  
à la Protection des Majeurs**



**FNMJI**

**Confiance  
Responsabilité  
Intégrité  
Compétence**

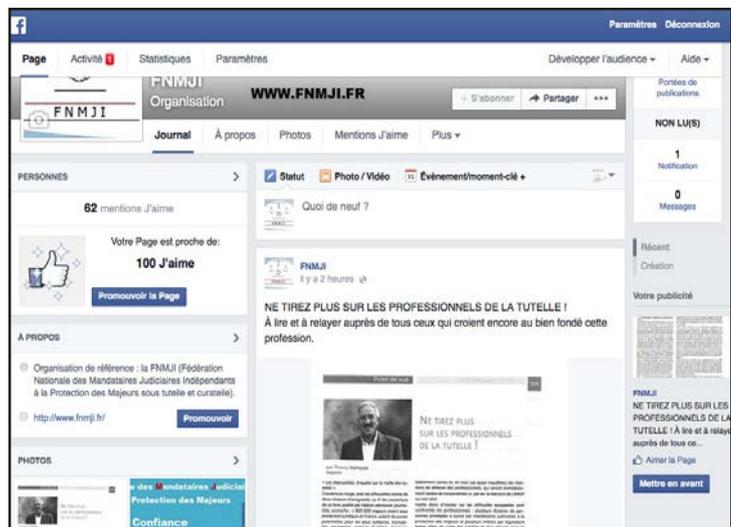


## LES RÉSEAUX SOCIAUX

### FACEBOOK, TWITTER... Communiquer autrement, c'est communiquer justement

Depuis quelques mois, au travers d'articles de presse, d'émissions télévisées, de livres polémiques essentiellement à charge sur les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, cette profession est en proie à de nombreuses critiques sur leur manière de travailler. Leur code déontologique est remis en cause, sans pouvoir réagir, ni prouver à quel point ce métier auprès de personnes souffrant souvent d'handicaps mentaux est indispensable et complexe.

Rappelons que **900 000** majeurs font actuellement l'objet d'une mesure de protection, soit plus de 1,6 % de la population française majeure.



C'est pourquoi, la FNMJI, l'organisation de référence, souhaite s'ouvrir au grand public et communiquer autrement en utilisant les réseaux sociaux. C'est une nouveauté pour ce secteur professionnel souvent décrit comme opaque et peu communicatif. Laisant bien évidemment, la place à des jugements hâtifs et inappropriés.

**Alors, retrouvez toutes les informations concernant la FNMJI sur les réseaux sociaux :**

 <https://www.facebook.com/fnmji>

 <https://twitter.com/FNMJI>



## UN SITE INTERNET

### WWW.FNMJI.FR... Un portail internet approuvé



Cet outil professionnel est à destination des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs Indépendants adhérents à la Fédération Nationale des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs. Mais aussi, à toutes les personnes qui désireraient avoir des renseignements concrets sur les démarches à suivre dans un tel cas.

- Des informations pertinentes, issues de la veille juridique quotidienne
- L'actualité des MJPM
- Consultation d'informations grand public
- Possibilité de consulter nos experts partenaires

### LA FNMJI... En chiffres

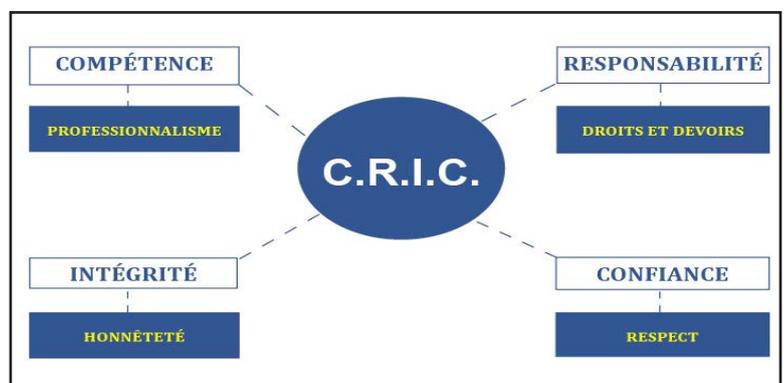
**900 000** majeurs font actuellement l'objet d'une mesure de protection, soit plus de 1,6 % de la population française majeure.

**1 394** MJPM agréés sur toute la France. Notre fédération de MJPM exerçant à titre individuel en groupe plus de la moitié.

**4** valeurs fondamentales : le CRIC.

**4** axes stratégiques majeurs pour la profession de MJPM : organiser, rechercher, développer et étudier.

**1** lettre d'information bimensuelle pour informer le secteur de la tutelle de l'actualité du métier, de la jurisprudence, des articles de presse concernant la protection des personnes majeures.



Retrouvez toutes ses informations sur [www.fnmji.fr](http://www.fnmji.fr)